



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## écoles vétérinaires

Question écrite n° 60254

### Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le nombre de places offertes au concours d'entrée dans les écoles vétérinaires. Elle lui indique que le nombre des places offertes au concours baisse régulièrement chaque année alors que les besoins semblent être de plus en plus importants. Elle lui rappelle que dans les classes préparatoires, qui comptent d'excellents élèves particulièrement motivés, le taux d'accès de 25 % de réussite est particulièrement éprouvant et donne le sentiment d'un véritable gâchis social. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend retenir afin de faire face à cette situation très préoccupante. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

### Texte de la réponse

Le recrutement dans les écoles vétérinaires pour la rentrée universitaire 2001 est fixé par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche du 13 décembre 2000, publié au Journal officiel du 21 décembre 2000. Comme l'an dernier, 436 nouveaux étudiants devraient intégrer à la prochaine rentrée les écoles vétérinaires, dont 372 au titre de l'option générale du concours A. Ce nombre total a été fixé en accord avec les recommandations de la profession et celles de M. le professeur Jolivet. Il tient compte également des capacités d'accueil des écoles vétérinaires, afin de maintenir la qualité de la formation. Si le nombre de places offertes au concours A de la session 2001 ne peut être modifié, pas plus que celui des autres voies d'entrée par le DEUG ou les BTS agricoles, qui ont permis une diversification bénéfique aux écoles vétérinaires, le ministère est conscient que la spécificité des classes préparatoires vétérinaires - en un an - conduit à un isolement au sein du dispositif d'enseignement supérieur préjudiciable aux candidats recalés. Il s'est engagé à conduire des réflexions avec le ministère de l'éducation nationale pour remédier à cette situation. Ces réflexions porteront sur l'éventualité d'une préparation en deux ans et sur différents scénarios, permettant aux élèves d'élargir le spectre des débouchés, par exemple d'ouvrir sur des concours d'entrée à d'autres écoles. Dans l'immédiat, le ministère de l'agriculture et de la pêche engagera des discussions avec le ministère de l'agriculture et de la pêche et avec le ministère de l'éducation nationale pour définir des passerelles avec d'autres cursus universitaires.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Feidt](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60254

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 avril 2001, page 2342

**Réponse publiée le** : 9 juillet 2001, page 3959